

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze Juillet, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Paillers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice: 15

Date de convocation du Conseil municipal: 7 Juillet 2023

ETAIENT PRESENTS: Jean-François YOU, Sébastien DURANDET, Cyril BEDIN, Charlène MINCHENEAU, Jean-Michel PASQUIET, David BONNEAU, Cynthia CHATAIGNER, Carine VRIGNAUD, Hélène GUERY, Muriel CADOR, Eric MORNE.

<u>ABSENTS EXCUSES:</u> Patricka GUILLOTEAU donne pouvoir à Sébastien DURANDET, Sébastien PERROTIN, Guillaume MARTINEAU donne pouvoir à Eric Morne, Rachel BOUDAUD-GABORIEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Cynthia CHATAIGNER.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 24 Mai 2023, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

1. SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE LA TÉLÉALARME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la participation de la commune pour la pose d'une téléalarme chez les particuliers.

L'installation de la téléalarme revient à 85 € pour le demandeur. Le Conseil Départemental prend 45 € à sa charge. Une demande a été déposée en Mairie.

Monsieur le Maire propose de verser 40 € au demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le versement de la subvention pour un montant de 40 € au demandeur,
- **DE PREVOIR** Les crédits nécessaires au compte 65748 Subventions versées.



2. TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES SITUES RUE DE LA MAIRIE SUR LA COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAILLERS

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts est compétente en matière d'assainissement et la commune de Bazoges-en-Paillers en matière d'eau pluviale.

Considérant le besoin de réhabiliter le réseau d'assainissement rue de la Mairie et rue de Bel Air à Bazoges-en-Paillers dans le cadre d'un programme de voirie communale.

L'organisation des travaux nécessite que les réseaux d'assainissement et de pluvial soient repris dès le départ de cette opération.

Le schéma directeur d'assainissement indique que les tronçons concernés par l'emprise des travaux sont vétustes et nécessitent d'être réhabilités.

D'un point de vue administratif, une convention constitutive de groupement de commandes doit être établie dans le respect de la réglementation applicable à la commande publique. Le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes et attribuera le marché avec le candidat retenu. Chaque membre signe, notifie et exécute son propre marché.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 13 avril 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ADHERER au groupement de commandes organisé entre la commune et la Communauté de communes pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement rue de la Mairie et rue de Bel Air à Bazoges-en-Paillers,
- D'APPROUVER le lancement de la consultation,
- **DE DESIGNER** la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent Les Essarts comme coordonnateur du groupement,
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire, à signer toutes pièces relatives à cette opération et solliciter les subventions mobilisables.

3. SUBVENTION A L'ASSOCIATION BAZ'ASSO POUR LE PORTAGE DU BULLETIN DE JUILLET 2023

Le Maire rappelle que la commune fait régulièrement appel aux associations locales pour la distribution du bulletin municipal. L'association Baz'Asso s'est portée volontaire pour réaliser cette activité.

Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention pour la remercier de son implication et la soutenir dans ses actions. Le montant de cette subvention est fixé à 90 euros.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'attribution d'une subvention de 90 euros à l'association Baz'Asso,
- **DE PREVOIR** Les crédits nécessaires au compte 65748 Subventions versées.

4. FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

M. le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs du cimetière votés le 18 Novembre 2020.

Durée	Concessions	Tarifs 2021/2026
15 ans	2 m2	60.00€
	4 m2	110.00 €
30 ans	2 m2	115.00 €
	4 m2	210.00€
15 ans	Columbarium	50.00 €
30 ans	Columbarium	90.00€
Redevance unique	Urne	400.00 €
		lors du 1 ^{er}
		achat
Taxe	Lors d'un dépôt ou d'un retrait d'urne en dehors du 1 ^{er} achat quel que soit le type de concession.	15.00 €
Taxe	Lors de l'utilisation du Jardin du Souvenir	50.00€

Nouveaux tarifs:

Durée	Concessions	Tarifs
		2023/2026
15 ans	2 m2	60 €
	4 m2	110€
30 ans	2 m2	115€
	4 m2	210€
Redevance unique	Colombarium – lors du 1 ^{er} achat	400€
15 ans	Columbarium	50€
30 ans	Columbarium	90 €
Redevance unique	Cavurne – lors du 1 ^{er} achat	60 €
15 ans	Cavurne	50 €
30 ans	Cavurne	90 €
Tarif	Lors de l'utilisation du Jardin du Souvenir	50€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

• **DE FIXER** les tarifs à partir du 1^{er} Septembre 2023 comme détaillés cidessus.

5. Questions diverses



• Prochain Conseil Municipal le Mercredi 20 Septembre 2023 à 19 heures 30.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Jean-François YOU	Cynthia CHATAIGNER